

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	15 + 2
Nombre de procurations	2
Date de la convocation :	23.04.2024
Date d'affichage :	23.04.2024

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf du mois d'Avril, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

15 Présents : Y. HUTCHINSON – A. MARQUE (arrivée à 19h50) - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE – N. GUISLAIN – L. BASECQ - P. CAREY - - D. DUMONT – C LEFEBVRE – X. DUBOIS - C. ANNAERT – P. PACCOU – P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS

2 Absents ayant donné pouvoir : F. BOULANGER à N. GUISLAIN – S. MOUVEAUX à P. VANDEN DORPE

1 Excusés : S. VAN EECKE

Monsieur Ludovic BASECQ a été désigné comme secrétaire de séance.

2024-21 : Subvention aux Jardins Familiaux – Exercice 2024

Rapporteur : Ludovic BASECQ

Lors du vote du budget primitif 2024 en séance du 19 février 2024, il a été proposé d'allouer une subvention aux Jardins familiaux afin de les aider à financer les travaux de clôture.

Il a été proposé l'inscription d'une subvention de 2000.00 € qui serait versée sous conditions des justificatifs fournis (facture) et il avait été précisé que la prise en charge se ferait dans la limite des 2/3 de la facture et plafonnée à 2000.00 €.

L'association a fourni une facture s'élevant à 3 114.63 €, les deux tiers de la facture s'élèvent à 2076.42 € aussi, il est proposé au conseil municipal, conformément à ce qui avait été décidé lors du conseil du 19 février 2024 d'allouer une subvention d'un montant de 2000 € à l'association les Jardins Familiaux.

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le

ID : 059-215904707-20240429-202421-DE

Le conseil Municipal à l'unanimité, décide d'allouer une subvention d'un montant de 2000.00 € à l'association « Les Jardins Familiaux » au titre de l'exercice 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 16 – Contre : 0 – Abstention : 0

Guy DUBOIS ne prend pas part au vote étant membre du bureau de l'association.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

A Prêmesques, le 06 mai 2024

Affiché le 06 mai 2024

Transmis au contrôle de légalité le 06 mai 2024,

Ainsi délibéré

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yvan HUTCHINSON



Le Secrétaire de Séance

Ludovic BASECQ